

Correction Contrôle

Hygiène et sécurité industrielle dans les sites pharmaceutiques

Du 16/01/2024

Question 1 (1 point): Ce qui différencie la maladie professionnelle de l'accident de travail est le caractère soudain. Les maladies professionnelles se déclarent après une exposition plus ou moins longue à un risque.

Question 2 (2 points): Exposition aiguë: une seule exposition (ou plusieurs) sur une courte période ne dépassant pas 24 h, en général suivie d'un effet immédiat. **1,00**

Exposition chronique: suite d'expositions répétées pendant une longue période. La manifestation clinique de l'intoxication apparaît soit lorsque la concentration du toxique dans l'organisme augmente progressivement jusqu'à l'obtention d'une concentration suffisante, soit parce que les effets engendrés s'additionnent sans que le toxique se soit accumulé dans l'organisme. **1,00**

Question 3 (2 points): Ce schéma est composé de diverses zones: zone de présence de l'opérateur, zone dangereuse où un agent chimique peut constituer une menace. Le chevauchement de ces deux zones crée une situation dangereuse. Le passage au dommage, en l'occurrence une lésion, ne se produira d'un événement déclencheur suivi d'un enchaînement de faits conduisant à un dommage final.

Question 4 (3 points): La gestion, le contrôle et l'élimination des déchets reposent sur les principes suivants: **1,00×3**

- la prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets à la source;
- l'organisation du tri, de la collecte, du transport et du traitement des déchets;
- la valorisation des déchets par leur réemploi, leur recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir de ces déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie le traitement écologiquement rationnel des déchets;

L'information et la sensibilisation des citoyens sur les risques présentés par les déchets et leur impact sur la santé et l'environnement.

Question 5 (2,5 points):

* Gestion des déchets: toute opération relative à la collecte, au tri, au transport, au stockage, à la valorisation et à l'élimination des déchets, y compris le contrôle de ces opérations. **1,00**

* Les déchets au sens de la présente loi sont classifiés comme suit:

- les déchets spéciaux y compris les déchets spéciaux dangereux. **0,50**
- les déchets ménagers et assimilés. **0,50**
- les déchets inertes. **0,50**

Question 6 (1,5 point): les contaminants en 3 catégories :

- Les contaminants particuliers. **0,50**
- Les contaminants chimiques. **0,50**
- Les contaminants microbiologiques. **0,50**

Question 7 (3 points) : * **2,00** L'objectif du nettoyage est l'élimination de toutes traces de souillures ou de contaminants afin de maitriser du mieux possible le risque de contamination.

* les différents paramètres qui influent sur le nettoyage **0,25×4=1,00**:

-Action chimique, -Action mécanique, -Température de lavage, -Temps.

Question 8 (3 points) : Les différents types de nettoyage :

* Le nettoyage manuel : Le nettoyage manuel nécessite l'implication du personnel. les opérateurs doivent être formés et habilités à réaliser le nettoyage. il est particulièrement important que l'efficacité du procédé manuel soit confirmée à une fréquence justifiée. **1,00**

* Le nettoyage semi-automatique :il s'agit d'un enchainement d'opérations de nettoyage manuelles et automatiques. **1,00**

* Le nettoyage automatique : l'opérateur n'intervient pas dans le nettoyage, il est seulement présent pour s'assurer du bon déroulement du nettoyage et vérifie les données brutes qui sont enregistrées sur un rapport papier ou une supervision. **1,00**

Question 9 (1 point): Les critères nécessaires pour choisir un détergent :

- la nature de la salissure, **AU MOINS 3 CRITÈRES = 1,00**
- de la nature du support (acier inoxydable, aluminium, silicone, plastiques, ...).
- des caractéristiques de l'eau.
- des conditions de nettoyage
- de l'impact écologique.

Question 10 (1point): La détergence : Mécanisme permettant d'éliminer d'un solide les souillures qu'adhèrent par leur mise en solution. La méthode de nettoyage doit permettre d'obtenir une propreté visuelle et une conformité aux critères d'acceptation résiduelle pour les contaminants chimiques et microbiologiques.